



HAL
open science

Les espions de l'OTAN ?

Jenny Raflik-Grenouilleau

► **To cite this version:**

Jenny Raflik-Grenouilleau. Les espions de l'OTAN?. “ Services ”, Renseignement, “ Grandes Oreilles ” de l'Antiquité au XXIe siècle: légendes et réalités, Eric Vial; François Pernot, Feb 2016, La Roche-Guyon, France. pp.194-209. hal-04087614

HAL Id: hal-04087614

<https://hal.science/hal-04087614v1>

Submitted on 3 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les espions de l'OTAN ?

Des espions au service de l'OTAN ? Pendant la guerre froide, les histoires d'espionnage ont laissé la part belle à une certaine imagination, et ont nourri de nombreux *scenarii* de livres ou de films. Bien sûr, il serait naïf de penser que tout n'est qu'imagination. Dans un conflit non ouvert comme le fut la guerre froide en Europe, la dimension psychologique, secrète prend une part essentielle.

Alors l'OTAN a-t-il mis en place une armée secrète destinée à mener une guerre souterraine, faite d'espionnage et d'actions clandestines ? C'est ce qui semble ressortir des révélations du premier ministre italien, Giulio Andreotti, à l'automne 1990. Après avoir été questionné par des parlementaires, eux-mêmes alertés par un juge italien, Andreotti révèle à son pays, et en même temps au monde entier, l'existence d'un réseau clandestin de l'OTAN en Europe, le réseau Gladio. Immédiatement, la presse européenne s'emballa, et ce réseau prend l'aspect du Spectre dans les James Bond. Mais qu'en est-il vraiment ?

Il est bien sûr difficile de démêler ce qui relève de la guerre psychologique, du fantasme et de la réalité, alors que les sources sont naturellement rares. Inutile d'espérer, en effet, trouver des fonds d'archives détaillés sur les services de renseignement de l'OTAN. Une première raison à cela, très simple : l'OTAN n'a jamais disposé, pendant la guerre froide, de services de renseignement intégrés. L'organisation est restée tributaire, dans ce domaine, des moyens mis à sa disposition par les Etats membres. Ensuite, au niveau des Etats membres, le renseignement est couvert par le secret-défense, et dans ce domaine plus que dans tout autre, les acteurs ont de toute façon peu tendance à laisser des traces écrites de leurs actions. Je vais donc m'appuyer ici sur les sources dont je dispose : quelques mentions dans les archives, souvent allusives, mais qui permettent de remonter quelques pistes. Et des rapports d'enquêtes parlementaires, notamment luxembourgeois et belges, établis après les faits et relatant les auditions de certains acteurs de la guerre froide.

Je voudrais revenir ici d'abord sur le scandale des réseaux Gladio tel qu'il explose au grand jour dans les années 1990, puis essayer de démêler le fantasme de la réalité, et pour finir évoquer un cas non étudié jusqu'ici : celui de l'enrôlement par l'OTAN des émigrés de l'Est.

1. Quand explose en 1990 le scandale des réseaux Gladio

Derrière l'histoire des services secrets en guerre froide se dissimule-t-elle l'histoire du terrorisme des années sombres ? C'est ce que la presse européenne a cru pouvoir établir en 1990, lorsque l'affaire des réseaux Gladio éclate au grand jour.

Cette affaire fait suite à une enquête judiciaire italienne au sujet d'un attentat à la bombe, celui de Paetano, commis le 31 mai 1972. Ce jour là, une voiture piégée explose, faisant un blessé grave et un mort parmi les carabinieri italiens. L'attentat est revendiqué par téléphone au nom des brigades rouges. Mais le juge qui mène l'enquête, Felice Casson, suit une autre piste, celle de groupes anti-communistes agissant pour le compte de l'OTAN. Suites

aux démarches de ce juge tenace, le 2 août 1990, une commission parlementaire italienne demande des explications au Premier ministre Giulio Andreotti. Le lendemain, le 3 août, Andreotti se présente devant la commission parlementaire et révèle l'existence d'une organisation de sécurité agissant pour le compte de l'OTAN sur le sol italien : le réseau Gladio.

« Gladio, explique Andreotti dans son rapport à la commission parlementaire du Sénat, c'est le nom de code d'une opération de résistance à une éventuelle occupation étrangère, montée par les services secrets italiens, avec l'aide technique et le soutien financier de l'OTAN et de la CIA. [...] Mis à l'étude en 1951, doté d'un commandement et de facilités d'entraînement secrets en 1956, équipé sept ans plus tard de dépôts d'armes souterrains répartis à travers le pays, le " réseau clandestin ", formé d'un millier d'hommes et de femmes, existe toujours »¹.

Cette information est rendue publique au mois d'octobre. C'est le début d'une vaste campagne de presse en Europe occidentale.

Une coïncidence chronologique demande à être relevée, même si en histoire coïncidence ne signifie pas causalité : les révélations d'Andreotti ont lieu le 3 août, le lendemain de l'invasion du Koweït par Saddam Hussein, et cette affaire déstabilise les membres européens de l'OTAN au moment même où les Américains mettent sur pied une coalition internationale pour intervenir en Irak.

Après les révélations d'Andreotti, les questions se multiplient : « Des ministres italiens sous tutelle américaine ? Les services secrets complices et commanditaires du terrorisme péninsulaire ? Des agents occultes payés par l'Etat pour faire exploser des bombes et saboter des trains ? Vingt années de violences et d'attentats inexplicables en partie financés par la CIA ? Trois décennies d'instabilité gouvernementale sponsorisées par l'OTAN pour garantir la pérennité d'un certain parti au pouvoir à Rome ? Vingt années de manipulation de la justice et de désinformation publique ? »², se demande le journal *Le Monde* le 7 novembre. Immédiatement, les rumeurs les plus folles parcourent la presse italienne : *La Repubblica* attribue au réseau Gladio la mort d'Aldo Moro, le « plan Solo » de 1964, piloté par le général De Lorenzo, patron des services secrets militaires (SIFAR) et qui consistait à déstabiliser le pays pour empêcher la gauche de progresser³. Richard Brenneke, ex-agent de la CIA, affirme dans la presse que « la loge P2 était une structure parallèle de l'OTAN » et que « la CIA lui a fourni jusqu'à 10 millions de dollars par mois pour ses activités »⁴. L'attentat de la gare de Bologne est attribué, lui aussi, à l'OTAN. Bref, en quelques mois, tous les attentats non élucidés des années de plombs sont attribués à l'Alliance atlantique, et ceux qui ont été auparavant attribués et/ou revendiqués par l'extrême gauche italienne sont soupçonnés d'avoir

¹ Rapport Andreotti devant le Sénat italien.

² Claude Patrice, « Affaire Gladio », *Le Monde*, Mercredi 7 novembre 1990, p. 6.

³ Alessandro Giaccone, « Le « Plan Solo » : anatomie d'un « coup d'État ». », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°12, 2009, p. 67-86.

⁴ Claude Patrice, « Affaire Gladio », *Le Monde*, Mercredi 7 novembre 1990, p. 6.

été initiés par l'OTAN, qui aurait pour cela manipulé les communistes. *Le Monde* précise : « Plusieurs des anciens " gladiateurs " et même quelques officiers de renseignement jurent dans les journaux que tout est lié. Qu'il y a eu, selon les circonstances, collusion des " gladiateurs " avec le terrorisme " noir " ou " rouge ", avec les menées révolutionnaires du colonel Kadhafi en Occident, voire avec le banditisme organisé de la mafia, qui pouvait être parfois utile »⁵.

De l'Italie, la campagne de presse et de suspicion s'étend à toute l'Europe occidentale : Andreotti a affirmé que « des réseaux occultes de résistance furent alors organisés en Belgique, en Hollande et en France »⁶. L'OTAN aurait tout coordonné par le biais d'un comité clandestin de planification (CCP) qui opérait dans le cadre du commandement suprême des puissances alliées en Europe (le *SHAPE- Supreme Headquarters Allied Powers Europe*). En France, le ministre de la défense, Jean-Pierre Chevènement, reconnaît l'existence d'un réseau de ce type, mais en minimise l'importance :

« Il est exact, déclare-t-il sur Europe 1, qu'une structure a existé, mise en place au début des années 50 pour permettre la liaison entre un gouvernement qui aurait dû se réfugier à l'étranger dans l'hypothèse de l'occupation de son pays. Cette structure a été dissoute sur l'ordre du président de la République. Elle n'a jamais eu à ma connaissance qu'un rôle dormant et un rôle de liaison »⁷.

Le dossier ne provoque pas, en France, de remous politiques comparables à l'Italie ou à d'autres pays européens. La presse est concentrée sur le dossier irakien. En Allemagne, le scandale vient de l'affirmation, par la presse, que le réseau se serait constitué autour d'anciens SS. En Belgique, immédiatement, le réseau est soupçonné d'avoir orchestré les tueries du Brabant, ces attentats commis par des tireurs dans des supermarchés du Brabant dans les années 1980.

Rapidement, certains historiens s'emparent du sujet : en 2001, le Suisse Daniele Ganser soutient sa thèse sur les réseaux *Gladio* et *Stay Behind*, thèse étayée essentiellement par des sources de presse. Et conformément à ce qui est écrit sur la 4^{ème} de couverture du livre tiré de sa thèse, concernant des événements précis, comme les attentats de la gare de Bologne, de la Piazza Fontana, les attaques du Brabant ou l'assassinat d'Aldo Moro, il y « demande s'il s'agit d'actes de terrorisme sous fausse bannière, fabriqués pour accroître la stratégie de la tension »⁸. Demander n'est pas répondre... Daniel Ganser a néanmoins provoqué, par ses déclarations, des remous en Belgique et au Luxembourg. C'est suite à certaines de ses déclarations dans la presse luxembourgeoise laissant entendre une responsabilité du réseau Gladio dans les attentats à la bombe commis au Luxembourg entre 1984 et 1986, que le

⁵ *Ibid*

⁶ Rapport Andreotti

⁷ Déclaration de Jean-Pierre Chevènement à Europe 1, le 12 novembre 1990.

⁸ Daniele Ganser, *Les armées secrètes de l'OTAN, Réseaux Stay Behind, Gladio et Terrorisme en Europe de l'Ouest*, Paris, éditions demi-lunes, 2007, 400 p.

parlement du Grand-duché nomme une commission d'enquête parlementaire destinée à faire la lumière sur les agissements de ce réseau.

Alors que peut-on établir formellement ?

2. Dépasser les rumeurs

Sur les révélations de 1990, notons déjà que certaines précisions apportées par Andreotti posent problème : un exemple : Les armes, de fabrication soviétique, disposées « dans des conteneurs spécialement étudiés pour garantir un parfait état de conservation » furent fournies par la CIA, affirme-t-il. Or, le juge Casson fait partir son enquête d'un constat tout opposé : l'attentat de Paetano a été commis avec du C4 identique à celui utilisé par l'OTAN...

A. Le cadre du renseignement à l'OTAN

Dans quel cadre l'OTAN peut-elle agir ?

L'OTAN dispose depuis 1950 d'une armée intégrée, avec des Etats-majors intégrés dès le temps de paix, mais des forces armées qui ne sont, elles, intégrées qu'en temps de guerre. Autrement dit, en temps de paix, ces forces font des exercices et des entraînements communs, mais restent sous l'autorité exclusive des Etats membres.

En ce qui concerne les services de renseignement, il y a plusieurs degrés de coopération. Une coopération entre Etats membres, au niveau bilatéral ou multilatéral, mais hors de l'OTAN. Autrement dit : une coopération entre alliés. S'y ajoutent au sein de l'Alliance des échanges de renseignements et de « bonnes pratiques ». Ainsi, des comités de travail se réunissent pour mettre en commun et analyser certains renseignements à la disposition des Etats membres. C'est le cas, par exemple, du groupe de travail sur les tendances de la politique soviétique⁹.

Il faut préciser que la méfiance entre les alliés est le premier handicap à ces échanges. Dès la phase de négociation de l'Alliance, en 1948, les Américains se méfient des Français et de l'influence communiste en France. L'ironie du sort veut que ce soit dans la délégation britannique que soit alors Donald Maclean, espion soviétique qui rejoindra l'Est en 1951. Après la mise en place de l'OTAN, les échanges de renseignement restent prudents, quand l'organisation n'est pas un lieu de manipulations internes. Lors de la crise de Suez, les États-Unis montent un vaste plan d'intoxication pour faire croire aux Britanniques et aux Français à une menace soviétique imminente. Le 6 novembre, le SHAPE fait savoir à 14h22 à tous les commandants de l'OTAN : « sources sérieuses SACEUR – Turquie survolée par avions à réaction – aviation turque alertée ». Un peu plus tard, la rue Saint-Dominique est avertie de la présence à Alexandrie de 250 hommes grenouilles et de 6 sous-marins soviétiques au large de

⁹ Archives sous la côte AC/34 & TSP (1952-1956), Activités reprises par l'AC/119 en 1957.

la Crête. On annonçait aussi l'arrivée en Syrie d'une centaine de Mig 15. Aucune trace de la réalité de ces menaces. Mais l'effet fut d'autant plus important que les informations venaient par le biais des canaux OTAN. Autant dire que la France, après 1956, se méfiait des renseignements fournis par les Etats-Majors de l'OTAN...

B. les résultats des enquêtes parlementaires belges et luxembourgeoises

Après le scandale des révélations Andreotti, plusieurs parlements ont diligenté des commissions d'enquête. Attardons nous ici sur les rapports belge et luxembourgeois. Le rapport parlementaire luxembourgeois s'appuie sur les archives du Service de Renseignement, les auditions de Jacques Santer et des Directeurs successifs du Service de Renseignement, ainsi que des personnes qui furent en charge du réseau "Stay behind" luxembourgeois à l'époque. Le rapport belge s'appuie lui aussi sur de nombreuses auditions d'acteurs, hommes politiques, responsables militaires et membres du réseau, et sur des archives classifiées.

Que permettent-ils d'établir de façon certaine ?

Ils confirment en fait les déclarations initiales des responsables des pays concernés. Dès 1990, Jacques Santer avait affirmé que le réseau luxembourgeois était constitué de cellules dormantes, destinées à devenir actives seulement en temps de guerre et en cas d'invasion du pays par les armées du Pacte de Varsovie. Les agents, qui selon le Premier Ministre n'avaient jamais dépassé l'effectif de douze, ne se connaissaient pas, ce qui empêchait de fait toute action de groupe. En outre, ils avaient pour seul équipement des émetteurs radioélectriques, et sans exception ils n'avaient reçu aucune rémunération. Au niveau structurel, la commission d'enquête parlementaire luxembourgeoise souligne :

« bien qu'il existe une certaine coordination de base au niveau du SHAPE sous forme d'un échange de "best practices", il n'en reste pas moins que chaque réseau national de "Stay behind" gardait son autonomie et avait ses particularités. [...] La "Conception luxembourgeoise de l'organisation "Stay behind" (SBO) prévoyait explicitement que

- a) la SBO était aux ordres du Gouvernement luxembourgeois,
- b) la SBO opérait exclusivement sur le territoire national,
- c) et exclusivement après l'occupation du territoire national par l'ennemi »¹⁰.

Le réseau belge connut lui, dès l'origine, deux organisations parallèles, civile et militaire. Le coordinateur de ce réseau reçut le 28 septembre 1951 les instructions suivantes :

¹⁰ Rapport de la Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'État, « Les activités du réseau "Stay behind" luxembourgeois », 7 juillet 2008, 25 p.

4° faire au Premier Ministre, en sa qualité de président du Comité ministériel de Défense, toute suggestion en vue d'assurer effectivement la coordination des plans établis et notamment lui proposer toute mesure d'ordre budgétaire ou financier se rapportant à la préparation ou à l'exécution desdits plans. Ces suggestions peuvent comporter des propositions concernant la ventilation des crédits à mettre à la disposition de chacun de ces deux services;

5° prendre connaissance, par l'intermédiaire du représentant soit de la 2^e Section de l'E.M.F.A., soit de la Sûreté de l'Etat, de toutes les propositions, dispositions ou décisions prises tant sur le plan international que sur le plan national au sujet de l'organisation de la résistance en territoire occupé. Faire, éventuellement, toute suggestion nécessaire au Premier Ministre afin que sur le plan international chacun de ces organismes demeure dans la sphère de ses attributions.

J'attire votre attention sur le fait qu'en temps de paix, votre mission ne comporte aucun pouvoir d'exécution ou de contrôle sur les activités de la 2^e Section de l'E.M.F.A. et de la Sûreté de l'Etat. Les chefs de ces deux services ont cependant l'obligation, pour tout ce qui concerne la préparation de la résistance tant civile que militaire en territoire occupé, de vous tenir au courant des plans qu'ils ont élaborés ou qu'ils proposent d'arrêter, des mesures d'exécution qu'ils prennent, des directives générales qu'ils donnent à leurs subordonnés ou qu'ils reçoivent des autorités, soit nationales, soit internationales. Ils ne peuvent communiquer votre nom et votre identité à leurs subordonnés ou à des personnalités étrangères avec lesquels ils seraient en rapport, qu'avec votre accord.

II. En temps de guerre ou d'occupation du territoire, vous poursuivrez votre mission aux côtés du Gouvernement que vous accompagnerez. En ce cas, cette mission pourrait être éventuellement élargie et comporter notamment certains pouvoirs d'exécution, de contrôle et de représentation vis-à-vis d'autorités nationales ou internationales.

Je tiens, d'autre part, à vous rappeler quelle est la compétence exacte de chacun de ces deux organismes en ce qui concerne la résistance en territoire occupé.

1^o 2^e section de l'E.M.F.A. :

- a) renseignements d'ordre militaire;
- b) contre-information;
- c) actions: sabotages d'objectifs militaires, collaboration avec des éléments des forces armées alliés, actions paramilitaires, armée secrète et guérillas;
- d) organisation des liaisons et des lignes d'évacuation.

2^o Sûreté de l'Etat :

- a) renseignements d'ordre politique, économique et social;
- b) liaison entre le Gouvernement se trouvant à l'étranger et les noyaux de résistance civile dans le pays;
- c) guerre psychologique et notamment presse clandestine et radio;
- d) service de contre-information destinée à la protection des activités ci-dessus énumérées;
- e) organisation de liaisons et de lignes d'évacuation nécessaires à l'accomplissement des missions ci-dessus énumérées.

Bruxelles, le 28 septembre 1951

Monsieur,

Je tiens à vous préciser la nature et l'étendue de la mission qui vient de vous être confiée par le Gouvernement. Elle se rapporte essentiellement à la coordination des activités de résistance à l'ennemi en territoire national occupé.

I. En temps de paix votre mission consiste à :

- 1° étudier les conditions dans lesquelles pourrait, éventuellement, se développer la résistance à l'ennemi;
- 2° veiller à la coordination des plans généraux préparés sur cet objet, d'une part, par la 2^e Section de l'E.M.F.A. et, d'autre part, par la Sûreté de l'Etat;
- 3° choisir la personnalité qui vous « doublera » et qui restera en Belgique afin de poursuivre votre activité sous votre autorité en cas d'occupation du territoire;

Le texte ci-dessus ne précise pas l'organisme chargé de la préparation des sabotages industriels et économiques; en déans les trois mois, vous voudrez bien présenter vos suggestions à cet égard au Premier Ministre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Premier Ministre

Le Ministre de la Justice

Le Ministre de la Défense nationale

Il en ressort que le service militaire était chargé notamment des missions d'infiltration et d'exfiltration, et du sabotage, alors que la sureté de l'Etat était compétente pour les renseignements, l'évacuation des VIP et la guerre psychologique. En tout état de cause, leur action se limitait au cas d'une invasion soviétique du territoire national.

Les deux enquêtes, belge et luxembourgeoise convergent sur les origines des réseaux et montrent que l'initiative n'était pas américaine, mais européenne. C'est d'abord au sein de l'Union Occidentale que s'est constitué en 1949 un Comité Clandestin de l'Union Occidentale (CCUO), dans lequel étaient représentés la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. En 1951, lorsque l'Etat major de l'UO devient le commandement Centre-Europe du SHAPE, et que de façon générale les structures de l'Union occidentale sont intégrées dans l'OTAN, les activités du CCUO sont reprises par le Comité clandestin de Planning (Clandestine Planning Committee, CPC), rebaptisé en 1959 Coordination and Planning Committee (CPC), structure qui dépendait initialement non du SHAPE mais du *Standing group* de l'OTAN, le groupe directeur à trois de l'Alliance, réunissant Britanniques, Américains et Français, et très officiellement en charge de la direction stratégique de l'OTAN.

L'idée était de tenir compte de l'expérience de la seconde guerre mondiale, et de se préparer, en cas d'agression soviétique, à une période d'occupation. Plutôt que d'attendre cette occupation pour mettre en place une résistance interne, comme ce fut le cas après 1940, il s'agissait d'organiser cette résistance à l'avance, afin qu'elle soit immédiatement opérationnelle en cas de guerre. Ses missions étaient donc celles de groupes de résistants : exfiltrations, renseignements, sabotages. Pour répondre à ces objectifs, il fallait impérativement que les agents soient des agents dormants, n'éveillant en aucun cas l'attention de leurs voisins, et donc surtout pas des militants ou des activistes. On comprend le rôle clef joué par les services de renseignements britanniques, le MI6, qui bénéficiaient de l'expérience de la Seconde guerre mondiale.

Sur les liens avec les attentats terroristes de la guerre froide, la commission luxembourgeoise conclut :

« Aucun indice ne laisse présager un quelconque lien entre la série d'attentats à la bombe qui a eu lieu au Luxembourg entre 1984 et 1986 et des activités du réseau "Stay behind", ceci d'autant plus que le réseau était organisé de façon à

ce que les agents du réseaux ne se connaissaient pas entre eux et que leur instruction ne portait nullement sur le maniement d'explosifs ou sur l'exécution d'opérations de sabotage »¹¹.

Dans le cas belge, la commission souligne également qu'elle « ne dispose d'aucune indication permettant de conclure qu'il y a eu le moindre lien entre le réseau et les actes de terrorisme et de grand banditisme »¹².

Seule différence entre les deux rapports : l'influence étrangère est quasi inexistante dans le cas luxembourgeois, mais elle apparaît en filigrane dans le cas belge. La liste des noms des agents belges était conservée, précise la commission d'enquête, à Londres et à Washington, mais hors des locaux des ambassades de Belgique, dans des coffres appartenant à des services secrets étrangers, autrement dit le MI6 et la CIA. Les financements ayant servi à l'achat des postes radios sont eux-aussi assez opaques. Mais surtout, les agents belges ont participé à des entraînements avec d'autres agents issus de certains pays membres de l'OTAN. Ainsi, si le réseau luxembourgeois était réellement luxembourgeois, le réseau belge était plus imbriqué dans des coopérations internationales, sans que ces coopérations ne soient directement et institutionnellement liées à l'OTAN. De façon générale, le rapport belge reconnaît que peu d'informations sur les échanges internationaux du réseau belge ont pu être réunies. Mais le réseau belge ne semble avoir agi que conformément à sa mission, c'est-à-dire préparer une action de résistance en cas d'occupation soviétique, et n'a mené aucune action en temps de paix.

3. Un cas particulier : l'enrôlement des émigrés de l'Est dans l'OTAN

La réalité des réseaux Gladio est finalement assez fade, si on la compare à l'imagination de certains journalistes ou commentateurs. En revanche, si elle n'a pas fait la Une des journaux, il y eu en Occident une population qui a particulièrement intéressée l'OTAN : les émigrés de l'Est. Les Soviétiques ne s'étaient d'ailleurs pas trompés sur le danger que les émigrés des pays de l'Est représentaient pour eux. Ainsi, le Conseil national des Polonais de France (d'obédience communiste) diffuse une circulaire dans laquelle il affirme vouloir « par tous les moyens, arracher aux capitalistes 150 000 soldats polonais résidant en France ». L'enjeu est simple. En cas de conflit entre les deux blocs, s'ils choisissent le camp atlantique, ces émigrés représentent un renfort en hommes d'autant plus important qu'ils connaissent la langue de l'un des ennemis potentiel, et peuvent donc avoir des fonctions d'interprétariat militaire ou de renseignements. Mais s'ils choisissent le camp communiste, ils représentent une avant-garde, une 5^{ème} colonne, sur le territoire des membres de l'Alliance.

¹¹ *Ibid.*

¹² Sénat de Belgique, *Enquête parlementaire sur l'existence en Belgique d'un réseau de renseignement clandestin international*, rapport n° 1117-4 fait au nom de la Commission d'enquête par MM. Erdman et Hasquin, 1990-1991, p. 100.

Sous quelle forme ces émigrés ont-ils été amenés à travailler pour l'OTAN ? Les membres du *Labor Service* représentent une première catégorie d'émigrés enrôlés dans l'OTAN. Le *Labor Service* est constitué d'unités non américaines, recrutées en Allemagne parmi les populations locales ou les personnes déplacées issues des pays d'Europe centrale (Polonais, Bulgares, Tchèques, Estoniens, Lituaniens, Ukrainiens, etc.). La logique initiale de leur recrutement est liée au contexte de l'après-guerre et non de la guerre froide : A partir de mai 1945, les Américains ont besoin de troupes en Europe, pour répondre aux besoins de l'occupation (surveillance des prisonniers, administration générale de l'Allemagne occupée, ravitaillement, sécurité, reconstruction, etc.). Ces besoins augmentent fortement à partir de 1950 avec la mise en place de l'armée intégrée de l'OTAN. Or, depuis 1945, la logique américaine est celle de la démobilisation et du rapatriement de leurs soldats aux Etats-Unis. Mais la logique de ceux qui postulent est immédiatement un peu différente. Ainsi, dès mai 1945, un demi-million d'émigrés Polonais candidatent, soit individuellement, soit par groupe (d'anciennes brigades de la Pologne Libres rejoignent, entières, le PLS). Ils le font avec l'espoir de voir ces unités devenir le fer de lance de l'armée polonaise en cas de conflit contre l'URSS. Pourtant, dans l'immédiat, elles sont surtout des unités paramilitaires utilisées pour assurer la sécurité et la logistique. Les Britanniques recrutent dans leurs zones des unités similaires.

On observe un glissement progressif de leur emploi en guerre froide. Progressivement, des Polonais sont engagés pour servir sur les bases de l'OTAN en Europe occidentale. Bien que ressortissants de pays non membres de l'Alliance, ils bénéficient du statut des militaires de l'OTAN.

Surtout, au-delà du *Polish Labor Service*, la possibilité d'une armée nationale polonaise au sein des forces atlantiques est évoquée avec intérêt dès le début des années 1950. L'étude d'un possible enrôlement des émigrés de l'Est dans l'armée atlantique est lancée publiquement par une déclaration du sénateur Johnson devant le Congrès américain début 1951. À première vue ce renfort ne serait pas négligeable, et viendrait utilement compléter les effectifs dont dispose la coalition atlantique. Sous les ordres du général Kopanski, chef d'État-major de l'ancien gouvernement de Londres, un fichier de mobilisation des Polonais de l'étranger a été soigneusement tenu depuis 1945. D'après ce fichier, il existerait en Occident suffisamment d'officiers et de techniciens des armes modernes pour encadrer deux divisions polonaises. Quant aux hommes, ils pourraient être recrutés parmi les 7 000 Polonais qui composent en zone américaine les compagnies de garde sous les ordres du colonel Sodolta et parmi les quelques 35 000 anciens combattants encore en âge de porter les armes¹³. Le 30 juillet 1951, le général Anders organise une réunion des principaux chefs militaires des émigrations de l'Europe de l'Est à Paris. Il annonce que les effectifs mobilisables dans les émigrations de l'Europe de l'Est pourraient se monter à 239 000 hommes (30 000 Baltes, 15 000 Bulgares, 14 000 Hongrois, 170 000 Polonais, 5 000 Tchécoslovaques). En outre, la présence de nationaux dans les troupes atlantiques favoriserait en cas de conflit, le ralliement

¹³ AMAE, Z-Europe, généralités, 51, note de la direction générale Politique Europe, sous direction d'Europe orientale, a.s. enrôlement des Polonais de l'Ouest, 25 mai 1951.

d'autres représentants de ces pays¹⁴. Mais ces préparatifs doivent rester dans le domaine confidentiel et la mobilisation ne se ferait, de toute façon, qu'en cas de conflit. Le rôle du Polish Labor Service n'en est que plus important, puisqu'il représente dans cette perspective l'embryon autour duquel, en cas de guerre, se reconstituera l'armée polonaise. On en a confirmation dans une remarque du ministre des Affaires étrangères à son homologue du Travail en mai 1952 : « Je vous rappelle, à titre confidentiel, que les Polonais engagés dans les formations paramilitaires américaines sont l'objet des sollicitations du général Anders qui cherche à les encadrer et à en faire le noyau d'une légion polonaise »¹⁵.

D'autres recrutements sont envisagés, hors du cadre de contingents combattants, notamment à destination des services de renseignements. Sur ce point, peu de documents, évidemment, sont disponibles. Mais le peu atteste d'une réelle volonté américaine. En avril 1959, les autorités américaines saisissent la MCLAAA¹⁶ d'une requête relative au recrutement sur le territoire français de réfugiés en provenance de l'Europe centrale et séjournant en France.

« Dans leur demande, les autorités américaines précisent que cette opération serait effectuée dans le cadre d'une loi votée par le congrès des Etats-Unis en 1948, et autorisant l'Armée américaine à recruter des étrangers en leur octroyant des facilités de visa et d'acquisition de la nationalité américaine. Le but de cette opération serait de constituer dans l'Armée de terre américaine un noyau de personnes capables d'effectuer des travaux spéciaux, notamment dans le domaine du renseignement et de l'interprétariat militaires »¹⁷.

Concrètement les autorités américaines souhaitent les recruter en France mais les former à Francfort, pour ensuite, éventuellement, les envoyer en Pologne ou dans d'autres pays de l'Est afin d'effectuer des missions de renseignement. Les autorités françaises donnent leur accord, à condition que les Américains opèrent avec la plus grande discrétion, et si possible hors des locaux de l'OTAN pour ne pas attirer l'attention des opposants au Pacte atlantique¹⁸. Une note communiquée par l'association anti-communiste *Paix et Liberté* laisse peu de doute sur l'existence, sur le territoire français, de Polonais prêts à s'engager dans de telles actions¹⁹. Mais malheureusement, les sources manquent, au jour où sont rédigées ces lignes, pour évaluer l'ampleur de ces recrutements, même si la mise en commun de la documentation que j'ai réunie en France avec celle dont disposent les historiens du Comité pour la Mémoire

¹⁴ AMAE, Z-Europe, généralités, 51, note de la direction générale Politique Europe, sous direction d'Europe orientale, a.s. enrôlement des émigrés de l'Est dans les rangs atlantiques, confidentiel, 20 août 1951.

¹⁵ AMAE, Service des Pactes, 1950-1960, 173, lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre du travail et de la sécurité sociale, a.s. recrutement de Polonais réfugiés en France, n°PAN101, très confidentiel, 19 mai 1952.

¹⁶ Mission centrale de liaison auprès des armées alliées

¹⁷ AMAE, Service des Pactes, 173, lettre de la MCLAAA aux ministères de l'intérieur, des Affaires étrangères et des Armées, a.s. recrutement en France par l'armée américaine de réfugiés ressortissants de pays d'Europe centrale, n°2075DN/MLA, 22 avril 1959.

¹⁸ AMAE, Service des Pactes, 173, lettre du ministre des Affaires étrangères au premier ministre, a.s. recrutement en France par l'armée américaine de réfugiés ressortissants de pays d'Europe centrale, n°49PAN, 25 avril 1959.

¹⁹ MAE, Z-Europe, Pologne, 1949-1955, 208, note d'information sur la section polonaise de Paix et Liberté, 29 septembre 1952

nationale polonaise permet de repérer des agents ayant vécu en France, passés par le centre de formation de Francfort, puis arrêtés pour espionnage en Pologne dans les années 1960.

Conclusion :

Des réseaux dormants ont donc bien existé en Europe occidentale lors de la guerre froide. Il serait d'ailleurs impensable que les pays de l'Alliance atlantique, conçue en 1949 pour assurer la défense des démocraties libérales contre les pays du bloc soviétique, n'aient pas anticipés une attaque soviétique et son scénario le plus plausible : un choc massif et une avancée fulgurante des chars soviétiques en Europe, avant une contre-offensive des forces atlantiques. Les pays d'Europe occidentale, France et Benelux, en particulier, avaient l'expérience de la seconde guerre mondiale, et la Grande-Bretagne ne savait que trop l'importance jouée alors par les résistants européens. On conçoit donc que dès 1948, dans le cadre de l'Union occidentale, alors même que Montgomery et de Lattre débattaient de la stratégie à suivre, défense en avant ou défense périphérique, cette question ait été traitée. Pour autant, quel fut le rôle de l'OTAN ? Comme le souligne l'historien Gérard Arboit,

« il serait erroné d'y voir une volonté structurée de l'OTAN. Ce serait d'abord prêter beaucoup trop à cette alliance qui n'est qu'organisation politico-militaire. Ce serait ensuite méconnaître le fonctionnement des institutions intergouvernementales internationales. Dans le premier cas, il serait illusoire que l'Alliance atlantique ait pu mettre sur pied un service intégré de renseignement et d'action, alors qu'il s'agit là d'un domaine particulièrement sensible de souveraineté nationale ; il n'est qu'à voir les difficultés qui s'opposent aujourd'hui à une « communauté européenne du renseignement », malgré des conditions favorables liées à la lutte antiterroriste. (...) Enfin, il ne faut pas négliger la part de schizophrénie des services de renseignement, particulièrement pendant la guerre froide »²⁰.

²⁰ Gérard Arboit, « Les réseaux Stay behind en Europe : le cas de l'organisation luxembourgeoise. », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°235, 2009, p. 145-158.